



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 À 18 H

AVIS est donné par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le lundi 6 décembre 2021, à 18 h.

La séance extraordinaire se déroulera à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 6^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Laurent Laberge, avocat
Directeur général et greffier adjoint
(450) 224-8888, poste 6224
greffe@ville.prevost.qc.ca